

magazine de **Crolles**

02

OCTOBRE
2010

Magazine d'information de la ville de Crolles www.ville-crolles.fr

AMÉNAGEMENTS DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES POUR LÉO LAGRANGE

page 7

GRAND FORMAT DES PERMANENCES DE PROXIMITÉ

page 9

CROLLES À VIVRE 3 FÊTES AU BOULODROMME

page 14

ASSOCIATIONS MJC, 50 ANS ÇA SE FÊTE !

page 25



ENSEMBLE POUR CROLLES

Crolles, ton patrimoine "fout le camp"

La commune vient de voter son Plan Local d'Urbanisme. Le point 1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est "Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine".

En réalité... Le PLU contient bien des dispositifs localisés de protection : les périmètres de protection autour de l'Abbaye du Moulin des Ayes et du château de Bernis, un inventaire d'éléments patrimoniaux à protéger, les zones naturelles, l'inscription d'un corridor écologique entre la plaine et les coteaux, les dispositions propres au marais de Montfort etc.

En revanche, il manque une politique de valorisation du patrimoine, ce qui demanderait de raisonner plus globalement au niveau des quartiers, de la commune et de l'insertion de la commune dans son voisinage. En effet, la protection de tel ou tel élément ponctuel n'est pas une fin en soi, même si chaque curiosité ou chaque vestige a une éminente valeur. L'essentiel, c'est l'environnement et le patrimoine dans lequel nous vivons.

À cet égard, des aménagements récents ou en cours suscitent un sérieux doute sur la volonté de la commune de préserver et valoriser réellement

ce qui fait le patrimoine de Crolles, village issu de la ruralité, ville et campagne.

Notre patrimoine "fout le camp", comme l'a écrit si bien Claude Muller dans une chronique récente sur son site.

Françoise Dragani et Francis Odier

« Le quartier du Brocey est en deuil. Ses deux mûriers ont été coupés, en catimini. Avouez qu'il y a de quoi pleurer. Ces arbres plus que centennaires témoignaient de la vie paysanne de Crolles. Au printemps déjà, le bassin du Brocey, un autre lieu symbolique, n'a été sauvé du dépérissement que par une pétition de ses habitants. Aujourd'hui, la commune ne laisse filtrer de sa source qu'un mince filet d'eau, comme à regret.

Stupeur encore quand le journal municipal met en lumière ceux qui ont déménagé pierre par pierre un de ses derniers fours à pain. Ce n'est plus du symbole, c'est du détournement ! Personne ne comprend, surtout pas les résidents du plus ancien quartier de Crolles (dont je suis !). Autant leur dire : "Allez faire cuire votre pain ailleurs", cela serait plus clair !

Et devant tant d'interrogations, tous constatent que le Brocey est atteint d'une étrange contagion. La floraison de permis de construire. On nous annonce qu'un bâtiment de 28 logements va devoir s'enclaver, coûte que coûte au sein de ce vieux village. (Les mûriers en savent quelque chose !) Des terrains, que dis-je, des mouchoirs de poche, sur lesquels personne n'osait imaginer construire une maison, arborent aujourd'hui, comme des trophées de victoire, leurs promesses de masures. Et comme si tout cela ne suffisait pas, des projets d'élargissement de voies et de construction de parkings alimentent les rumeurs les plus folles. "C'est qu'il en faudra des routes pour ces nouveaux habitants ! Et comment garer leurs carrosses rutilants ?"

Alors, chacun réagit à sa manière. Les uns relisent l'Agenda 21 de la commune en se disant qu'ils ont dû rater un chapitre. Les autres méditent une vieille maxime paysanne, pleine de bon sens. "Pourquoi mettre la charrue avant les bœufs ?" Pourquoi laisser les promoteurs agir à leur guise dans ces anciens quartiers et ensuite imposer des aménagements dont personne ne veut, comme s'il fallait effacer toute trace de ruralité à Crolles. »

Claude Muller

ÉCOLOGIE POUR CROLLES

Refonte des réseaux de bus Transisère et Grésivaudan : la méthode doit être définie

Dans notre article de Juin 2010 nous avons donné des informations sur les évolutions possibles des réseaux suite à la pétition lancée par l'ADTC concernant l'évolution de la 6020. Nous avons critiqué la méthode de travail sur ces évolutions : annonces unilatérales du Conseil général, non coordination avec les évolutions possibles des lignes du Grésivaudan, pas de recensement des besoins de déplacements, ni aucune prise en compte de la parole des usagers.

Où en est-on ?

Nous avons envoyé un courrier au Grésivaudan et nous avons eu la réponse de son président François Brottes, ainsi que la copie de son courrier au Conseil général. Dans ce courrier, contrairement aux dires du Conseil général lors de la "Commission Transports" du Grésivaudan, la Communauté de communes prend acte de la volonté du Conseil général de déplacer le terminus de la 6020 à ST à la rentrée prochaine (Sept. 2011).

Dans cette hypothèse, il n'y aurait plus de liaison directe entre le centre de Crolles et les communes de la rive droite en direction de Grenoble. Et le samedi, la liaison avec Grenoble serait plus que réduite (1 bus toutes les deux heures par l'express, au lieu d'un toutes les demi-heures avec la 6020). Nous avons constaté également, ce que nous redoutions, le déplacement du terminus de l'Express à Lumbin, laissant la Terrasse et le Touvet avec une bien mauvaise desserte, et ce malgré l'opposition à ce projet.

Comment agir ?

La Communauté de communes est compétente sur les déplacements et le transport collectif. Par contre elle n'organise pas le recensement des besoins avec les habitants dans tous les points du territoire, ni la concertation nécessaire à toutes ces évolutions. Ce recensement est pourtant indispensable.

C'est pourquoi, nous demandons que la commune de Crolles organise des rencontres avec la population pour :

- expliquer les évolutions en discussion actuellement,
- présenter le réseau existant du Grésivaudan (très mal connu des citoyens : qui connaît le tracé de la G60 ?),
- recenser les besoins de l'ensemble de la population de Crolles.

Cette initiative de la commune permettrait d'alimenter la réflexion du Grésivaudan sur les évolutions de son réseau propre et d'avoir des éléments dans les discussions avec le Conseil général. En attendant n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins de transport collectif et de nous communiquer votre manière d'utiliser la ligne 6020 actuellement.

En complément il nous paraît aberrant que le plan des lignes et les horaires de toutes les lignes ne soient pas présents aux arrêts principaux de la commune ! Et ce depuis plusieurs années ! C'est utile à l'utilisateur et essentiel pour promouvoir et encourager l'utilisation de ces transports en commun.

Retour sur le projet de PLU

Toujours sur le sujet "Transports", l'avis du préfet sur le PLU est intéressant !..., notamment au sujet de la déviation de Crolles. Le préfet exprime ce qu'il pense de ce projet : le transit moyenne et longue distance « ... ne représente qu'environ 300 véhicules-jour, soit 1 % du trafic de la RD10 dans le centre de Crolles (source enquête circulation routière 2003), et donc moins de 4 % des 4 000 véhicules-jours de la RD1090... la part du trafic de transit qui pourra être capté est faible vis-à-vis du trafic global de la RD1090, même si une partie du trafic d'échange est susceptible de l'emprunter... elle rend à nouveau plus attractif l'emprunt de la RD1090... Le risque est de renvoyer sur la RD1090 une partie du trafic de transit actuellement présent sur l'auto-route A41. »

Venant d'une personnalité non partisane, nous invitons donc la majorité municipale à tenir compte de cet avis sur ce projet. Avant de lancer quoique ce soit, il convient de faire une véritable étude de trafic, de déplacement et d'impact afin d'évaluer les flux actuels concernés et l'évolution prévisible de ces flux avec et sans déviation sur les 30 prochaines années.

Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à nous contacter
Vincent Gay, vincent_gay@libertysurf.fr - 04 76 92 17 39
Nelly Gros, nellygros@orange.fr - 04 76 92 26 51
ou sur notre blog <http://ecologiepourcrolles.over-blog.org>